



Envoyé en préfecture le 31/05/2024

Reçu en préfecture le 31/05/2024

Publié le

ID : 038-213805161-20240531-DEL21_24-DE



délibération

conseil municipal

240527 DEL21

27 mai 2024

Direction générale des services

L'an deux mil vingt-quatre, **le 27 mai**, le conseil municipal de la commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bertrand Spindler, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Pages :

Date de convocation du conseil municipal : Le 17 mai 2024

Pièce jointe :

Présents :

Télétransmis en préfecture le :

Majorité : Bertrand Spindler, Philippe Auger, Benoît Callens, Marie-Claude Blin, Rémy Brazier, Alain Crépeau, Bernard Dupré, Pascale Galliard, Jean-Luc Petitclerc, Anne-Lise Pouyet, Samira Zaghrir, Isabelle Miroglio, Elizabeth Debeunne, Nicolas Retour, Rémy Dendievel, Josette Munoz, Marine Legendre, Pierre Despres (jusqu'à DEL24), Elisabeth Wolf

N°AR de la préfecture : 038-213805161-

Soit 19 personnes

Indépendant : Gilles Novarina

Soit 1 personne

Oppositions

Liste *Un nouveau visage pour La Tronche* : Mme et MM., Isabelle Broise (à partir de DEL22), Jacques Dupuy, Jean-François Redon, Edouard Ytournel

Liste *Unis pour La Tronche* : Mmes et M., Pascale Le Marois, Françoise Jannone, Thierry Vermorel

Soit 7 personnes

Excusé(e)s : Laurence Kahn (pouvoir donné à Bertrand Spindler), , Pierre Despres (à partir de DEL25, pouvoir donné à Jean Luc Petitclerc)

Absente : Françoise Raffin ; Isabelle Broise (DEL21)

Secrétaire de séance :

Mme Samira Zaghrir a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Installation de Madame Anne-Lise Pouyet au conseil municipal



Ville de La Tronche
74, Grande Rue
38700 La Tronche
04 76 63 77 00
www.latronche.fr

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la démission de Madame Marie Emery, en sa qualité de Conseillère municipale. Madame Emery avait été élue sur la Liste « *La Tronche pour vous, avec vous* » en mars 2020.

Conformément à l'article L 2121.4 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Préfet en a été informé.

En application de l'article L 270 du Code électoral et des articles L 2121.4 et R 2121.2 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui prévoit que le remplaçant est le candidat venant sur la même liste après le dernier élu, Madame Anne-Lise Pouyet devient Conseillère Municipale de plein droit.

En conséquence, il convient d'installer Madame Anne-Lise Pouyet suivante sur la liste, en sa qualité de Conseillère Municipale au sein du Conseil Municipal de La Tronche.

- Vu le Code Electoral, notamment l'article L 270, considérant qu'un siège de conseiller municipal est vacant,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2121.4 et R 2121.2,

- Vu la démission de Madame Marie Emery au sein du Conseil Municipal de La Tronche en sa qualité de Conseillère Municipale, par courrier en date du 12 avril 2024,

- Vu la délibération n°29 du 08 juin 2020 relative à la désignation des membres de la commission municipale Ressources,

- Vu la délibération n°31 du 08 juin 2020 relative à la désignation des membres de la commission municipale Culture, animations et Vie associative,

- Vu le classement de la liste « *La Tronche pour vous, avec vous* », conduite par Monsieur Bertrand Spindler, déposée à la Préfecture lors des élections municipales de mars 2020,

Le Conseil Municipal après avoir entendu cet exposé décide à l'unanimité,

De procéder à l'installation de **Madame Anne-Lise Pouyet** en sa qualité de Conseillère Municipale,

De préciser que **Madame Anne-Lise Pouyet** siègera aux différentes commissions municipales en lieu et place de Madame Marie Emery, à savoir :

- **la Commission municipale Ressources,**

- **le Commission municipale Culture, animations et vie associative**

Monsieur Le Maire est mandaté pour entreprendre toute mesure nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé les membres présents.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations

Le maire

Bertrand Spindler



Envoyé en préfecture le 31/05/2024

Reçu en préfecture le 31/05/2024

Publié le

ID : 038-213805161-20240531-DEL22_24-DE



délibération

conseil municipal

240527 DEL22

27 mai 2024

**Pôle ressources
Finances**

L'an deux mil vingt-quatre, **le 27 mai**, le conseil municipal de la commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bertrand Spindler, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Date de convocation du conseil municipal : Le 17 mai 2024

Pages :

Pièce jointe :

**Télétransmis
en préfecture le:**

N°AR de la préfecture :
038-213805161-

Présents :

Majorité : Bertrand Spindler, Philippe Auger, Benoît Callens, Marie-Claude Blin, Rémy Brazier, Alain Crépeau, Bernard Dupré, Pascale Galliard, Jean-Luc Petitclerc, Anne-Lise Pouyet, Samira Zaghrir, Isabelle Miroglio, Elizabeth Debeunne, Nicolas Retour, Rémy Dendievel, Josette Munoz, Marine Legendre, Pierre Despres (jusqu'à DEL24), Elisabeth Wolf

Soit 19 personnes

Indépendant : Gilles Novarina

Soit 1 personne

Oppositions

Liste *Un nouveau visage pour La Tronche* : Mme et MM., Isabelle Broise (à partir de DEL22), Jacques Dupuy, Jean-François Redon, Edouard Ytournel

Liste *Unis pour La Tronche* : Mmes et M., Pascale Le Marois, Françoise Jannone, Thierry Vermorel

Soit 7 personnes

Excusé(e)s : Laurence Kahn (pouvoir donné à Bertrand Spindler), , Pierre Despres (à partir de DEL25, pouvoir donné à Jean Luc Petitclerc)

Absente : Françoise Raffin ; Isabelle Broise (DEL21)

Secrétaire de séance :

Mme Samira Zaghrir a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Budget de la commune – Approbation du compte de gestion 2023





Rapporteur : Monsieur Pierre Despres

Invité par monsieur Le Maire, Monsieur Pierre Despres, élu délégué aux finances présente le compte de gestion 2023 du budget principal de la commune.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le comptable accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que les états de l'actif, les états du passif, les états des restes à recouvrer et les états des restes à payer.

Après s'être assuré que le comptable a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recette émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023 y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- 2) Statuant sur l'exécution du budget principal de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

DÉLIBÉRATION :

Entendu l'exposé, il est proposé au Conseil Municipal :

Vu l'avis de la commission Ressources du 14 mai 2024,

DE DECLARER que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2023 par le comptable, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

D'APPROUVER à l'unanimité le compte de gestion dressé pour l'exercice 2023 par le comptable.

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Pierre Despres, conseiller municipal, le conseil municipal déclare à la majorité (8 votes contre : Jacques Dupuy, Jean-François Redon, Edouard Ytournel, Isabelle Broise, Pascale Le Marois, Françoise Jannone, Thierry Vermorel, Gilles Novarina) que le compte de gestion n'appelle ni observation ni réserve

Monsieur Le Maire est mandaté pour entreprendre toute mesure nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé les membres présents.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations

Le maire

Bertrand Spindler



Envoyé en préfecture le 04/06/2024

Reçu en préfecture le 04/06/2024

Publié le

ID : 038-213805161-20240531-DEL23_1_24-DE

Berger
Levrault

délibération

conseil municipal

240527 DEL23

27 mai 2024

Pôle ressources Finances

L'an deux mil vingt-quatre, **le 27 mai**, le conseil municipal de la commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bertrand Spindler, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Pages : **Date de convocation du conseil municipal : Le 17 mai 2024**

Pièce jointe :

Présents :

Majorité : Bertrand Spindler, Philippe Auger, Benoît Callens, Marie-Claude Blin, Rémy Brazier, Alain Crépeau, Bernard Dupré, Pascale Galliard, Jean-Luc Petitclerc, Anne-Lise Pouyet, Samira Zaghri, Isabelle Miroglio, Elizabeth Debeunne, Nicolas Retour, Rémy Dendievel, Josette Munoz, Marine Legendre, Pierre Despres (jusqu'à DEL24), Elisabeth Wolf

Télétransmis en préfecture le:

Soit 19 personnes

Indépendant : Gilles Novarina

Soit 1 personne

Oppositions

Liste *Un nouveau visage pour La Tronche* : Mme et MM., Isabelle Broise (à partir de DEL22), Jacques Dupuy, Jean-François Redon, Edouard Ytournel

Liste *Unis pour La Tronche* : Mmes et M., Pascale Le Marois, Françoise Jannone, Thierry Vermorel

Soit 7 personnes

Excusé(e)s : Laurence Kahn (pouvoir donné à Bertrand Spindler), , Pierre Despres (à partir de DEL25, pouvoir donné à Jean Luc Petitclerc)

Absente : Françoise Raffin ; Isabelle Broise (DEL21)

Secrétaire de séance :

Mme Samira Zaghri a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Budget de la commune – Approbation du compte administratif 2023



Ville de La Tronche
74, Grande Rue
38700 La Tronche
04 76 63 77 00
www.latronche.fr

Rapporteur : Monsieur Pierre Despres

Invité par Monsieur le Maire, Monsieur Pierre Despres élu délégué aux finances, présente le compte administratif 2023 du budget principal de la commune.

Après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, le conseil municipal :

1. Acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés		284 583,63		411 426,72		696 010,35
Opérations de l'exercice	2 501 586,36	3 834 245,50	9 122 899,47	10 444 871,98	11 624 485,83	14 279 117,48
TOTAUX	2 501 586,36	4 118 829,13	9 122 899,47	10 856 298,70	11 624 485,83	14 975 127,83
Résultats de clôture		1 617 242,77		1 733 399,23		3 350 642,00
Restes à réaliser	1 112 146,74				1 112 146,74	
TOTAUX CUMULES	1 112 146,74	1 617 242,77		1 733 399,23	1 112 146,74	3 350 642,00
RESULTATS DEFINITIFS		505 096,03		1 733 399,23		2 238 495,26

2. Constate, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
4. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

DÉLIBÉRATION :

Entendu l'exposé, il est proposé au Conseil Municipal :

Vu l'avis de la commission Ressources du 14 mai 2024,

D'APPROUVER le compte administratif 2023

Monsieur Spindler ne prend part au vote.

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Pierre Despres, conseiller municipal, le conseil municipal approuve le compte administratif 2023 à la majorité (8 votes contre : Jacques Dupuy, Jean-François Redon, Edouard Ytournal, Isabelle Broise, Pascale Le Marois, Françoise Jannone, Thierry Vermorel, Gilles Novarina)

Monsieur Le Maire est mandaté pour entreprendre toute mesure nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé les membres présents.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations

Le maire

Bertrand Spindler



Envoyé en préfecture le 31/05/2024

Reçu en préfecture le 31/05/2024

Publié le

ID : 038-213805161-20240531-DEL24_24-DE



délibération

conseil municipal

240527 DEL24

27 mai 2024

Pôle ressources
Finances

L'an deux mil vingt-quatre, **le 27 mai**, le conseil municipal de la commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bertrand Spindler, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Date de convocation du conseil municipal : Le 17 mai 2024

Pages :

Pièce jointe :

Présents :

Télétransmis
en préfecture le:

Majorité : Bertrand Spindler, Philippe Auger, Benoît Callens, Marie-Claude Blin, Rémy Brazier, Alain Crépeau, Bernard Dupré, Pascale Galliard, Jean-Luc Petitclerc, Anne-Lise Pouyet, Samira Zaghrir, Isabelle Miroglio, Elizabeth Debeunne, Nicolas Retour, Rémy Dendievel, Josette Munoz, Marine Legendre, Pierre Despres (jusqu'à DEL24), Elisabeth Wolf

N°AR de la préfecture :
038-213805161-

Soit 19 personnes

Indépendant : Gilles Novarina

Soit 1 personne

Oppositions

Liste *Un nouveau visage pour La Tronche* : Mme et MM., Isabelle Broise (à partir de DEL22), Jacques Dupuy, Jean-François Redon, Edouard Ytournel

Liste *Unis pour La Tronche* : Mmes et M., Pascale Le Marois, Françoise Jannone, Thierry Vermorel

Soit 7 personnes

Excusé(e)s : Laurence Kahn (pouvoir donné à Bertrand Spindler), , Pierre Despres (à partir de DEL25, pouvoir donné à Jean Luc Petitclerc)

Absente : Françoise Raffin ; Isabelle Broise (DEL21)

Secrétaire de séance :

Mme Samira Zaghrir a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Budget de la commune – Affectation du résultat de fonctionnement 2023



Ville de La Tronche
74, Grande Rue
38700 La Tronche
04 76 63 77 00
www.latronche.fr



Rapporteur : Monsieur Pierre Despres

Invité par Monsieur le Maire, Monsieur Pierre Despres élu délégué aux finances, propose de voter l'affectation définitive des résultats de fonctionnement 2023.

Constatant que les résultats de fonctionnement 2023 font apparaître un excédent de 1 733 399,23 €, Monsieur Pierre Despres propose d'affecter la totalité de cet excédent en section d'investissement inscrit en recette à l'article 1068.

DÉLIBÉRATION :

Entendu l'exposé, il est proposé au Conseil Municipal :

Vu l'article R.2311-12 du Code général des collectivités territoriales,
Vu l'avis de la commission Ressources du 14 mai 2024,

D'AFFECTER la totalité de l'excédent de fonctionnement, soit 1 733 399,23€ en section d'investissement au compte 1068

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Pierre Despres, conseiller municipal, le conseil municipal adoptée à la majorité (8 votes contre : Jacques Dupuy, Jean-François Redon, Edouard Ytournel, Isabelle Broise, Pascale Le Marois, Françoise Jannone, Thierry Vermorel, Gilles Novarina)

Monsieur Le Maire est mandaté pour entreprendre toute mesure nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé les membres présents.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations

Le maire

Bertrand Spindler



Envoyé en préfecture le 31/05/2024

Reçu en préfecture le 31/05/2024

Publié le

ID : 038-213805161-20240531-DEL25_24-DE



délibération

conseil municipal

240527 DEL25

27 mai 2024

Service Aménagement durable

L'an deux mil vingt-quatre, **le 27 mai**, le conseil municipal de la commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bertrand Spindler, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Pages :

Date de convocation du conseil municipal : Le 17 mai 2024

Pièce jointe :

Présents :

Télétransmis en préfecture le:

Majorité : Bertrand Spindler, Philippe Auger, Benoît Callens, Marie-Claude Blin, Rémy Brazier, Alain Crépeau, Bernard Dupré, Pascale Galliard, Jean-Luc Petitclerc, Anne-Lise Pouyet, Samira Zaghrir, Isabelle Miroglio, Elizabeth Debeunne, Nicolas Retour, Rémy Dendievel, Josette Munoz, Marine Legendre, Pierre Despres (jusqu'à DEL24), Elisabeth Wolf

N°AR de la préfecture : 038-213805161-

Soit 19 personnes

Indépendant : Gilles Novarina

Soit 1 personne

Oppositions

Liste *Un nouveau visage pour La Tronche* : Mme et MM., Isabelle Broise (à partir de DEL22), Jacques Dupuy, Jean-François Redon, Edouard Ytournel

Liste *Unis pour La Tronche* : Mmes et M., Pascale Le Marois, Françoise Jannone, Thierry Vermorel

Soit 7 personnes

Excusé(e)s : Laurence Kahn (pouvoir donné à Bertrand Spindler), , Pierre Despres (à partir de DEL25, pouvoir donné à Jean Luc Petitclerc)

Absente : Françoise Raffin ; Isabelle Broise (DEL21)

Secrétaire de séance :

Mme Samira Zaghrir a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Signature d'une convention de partage de données de la station de surveillance des ouvrages du Charmeyran à La Tronche



Ville de La Tronche
74, Grande Rue
38700 La Tronche
04 76 63 77 00
www.latronche.fr



Rapporteur : **Bertrand Spindler, Maire**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée :

Vu la loi n°2014-58 de modernisation de l'action publique territoriale et affirmation des métropoles et notamment la compétence Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) conférée aux EPCI depuis le 1^{er} janvier 2018,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2212-2 et L.2212-4, visant les pouvoirs de police générale du maire dont la sûreté et la sécurité publique,

Vu la présentation en Commission Ville Durable du projet de convention entre Grenoble Alpes Métropole et la ville de La Tronche pour préciser les modalités de partage de données issues de la station de surveillance des ouvrages hydrauliques sur le Charmeyran le 07 mai 2024,

Considérant que le torrent du Charmeyran représente un risque d'inondation de coteau important avec une cinétique rapide et peu prévisible,

Considérant que la métropole a installé, dans le cadre de sa compétence GEMAPI, une station de surveillance sur le Charmeyran, en bas de l'Allée Verte, permettant de suivre en temps réel le niveau et débit du torrent,

M. Le Maire explique que cette convention entre la métropole et la ville de La Tronche cadre les modalités de transmission **en temps réel** de la donnée **brute, sans analyse**, de la station de mesure du Charmeyran.

Cette station permet d'avoir de l'information sur la hauteur d'eau, le débit et la pluie observée, avec un pas à minima de 5 minutes ou multiple de 5 minutes. Un accès sera également donné à la vue caméra pointant vers le lit du torrent.

La ville de La Tronche s'engage sur un usage conforme à la convention de ces données.

La convention est établie pour 5 ans de 2024 à 2028.

S'agissant de données publiques, utilisées dans le cadre de la protection de la population, la mise à disposition de ces données et leur utilisation se fait à titre gratuit.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de M. Le Maire, décide à l'unanimité :

- **d'autoriser** M. Le Maire à signer la convention de partage de données de la station de surveillance des ouvrages du Charmeyran à La Tronche

- **d'autoriser** M. Le Maire à prendre toute décision dans le cadre de dossier

Monsieur le Maire est mandaté pour entreprendre toute démarche nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé les membres présents.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations

Le maire

Bertrand Spindler



Envoyé en préfecture le 31/05/2024

Reçu en préfecture le 31/05/2024

Publié le

ID : 038-213805161-20240531-DEL26_24-DE



délibération

conseil municipal

240527 DEL26

27 mai 2024

Service urbanisme

L'an deux mil vingt-quatre, **le 27 mai**, le conseil municipal de la commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bertrand Spindler, Maire.

Pages :

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Date de convocation du conseil municipal : Le 17 mai 2024

Pièce jointe :

Présents :

**Télétransmis
en préfecture le :**

Majorité : Bertrand Spindler, Philippe Auger, Benoît Callens, Marie-Claude Blin, Rémy Brazier, Alain Crépeau, Bernard Dupré, Pascale Galliard, Jean-Luc Petitclerc, Anne-Lise Pouyet, Samira Zaghrir, Isabelle Miroglio, Elizabeth Debeunne, Nicolas Retour, Rémy Dendievel, Josette Munoz, Marine Legendre, Pierre Despres (jusqu'à DEL24), Elisabeth Wolf

N°AR de la préfecture :
038-213805161-

Soit 19 personnes

Indépendant : Gilles Novarina

Soit 1 personne

Oppositions

Liste *Un nouveau visage pour La Tronche* : Mme et MM., Isabelle Broise (à partir de DEL22), Jacques Dupuy, Jean-François Redon, Edouard Ytournel

Liste *Unis pour La Tronche* : Mmes et M., Pascale Le Marois, Françoise Jannone, Thierry Vermorel

Soit 7 personnes

Excusé(e)s : Laurence Kahn (pouvoir donné à Bertrand Spindler), , Pierre Despres (à partir de DEL25, pouvoir donné à Jean Luc Petitclerc)

Absente : Françoise Raffin ; Isabelle Broise (DEL21)

Secrétaire de séance :

Mme Samira Zaghrir a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

**Approbation du projet de Convention de
Projet Urbain Partenarial pour le projet « la
Muse » chemin Hébert**



Rapporteur : **Madame Marie Claude BLIN**

Invitée par Monsieur le Maire, **Madame Marie Claude BLIN**, Adjointe déléguée à l'Urbanisme, expose :

La société AKTIS a déposé le 28/03/2024 une demande de permis de construire, pour le constructeur SCCV La Muse, portant sur un projet immobilier de 35 logements dont 11 logements sociaux et 3 logements en bail réel solidaire (BRS), et 29 places de stationnement sur un terrain situé chemin Hébert.

Le projet concerne un terrain en partie boisé d'une superficie de 5779 m², correspondant au lot 1 du projet de lotissement en cours d'instruction et comprend la construction de 4 bâtiments (3 de deux étages et un de plain-pied) avec un sous-sol commun.

Compte tenu de l'inscription de la propriété dans le périmètre de protection du Musée Hébert et de la qualité paysagère du terrain, de nombreux échanges ont été organisés entre la commune, l'architecte des bâtiments de France et le constructeur afin d'aboutir à un projet architectural et paysager très respectueux de son insertion dans son environnement.

Afin d'organiser la prise en charge financière des aménagements rendus nécessaires par ce projet de construction et fixer la participation financière du constructeur, il a été proposé d'établir un projet urbain partenarial entre Grenoble-Alpes Métropole, le constructeur et la commune de LA TRONCHE.

Les équipements concernés par le projet de convention sont les suivants :

1- la réalisation d'équipements d'espaces publics métropolitains

Le projet ayant un impact sur le carrefour Chemin Hébert / Chemin de la Carronnerie / Avenue des Maquis du Grésivaudan, un projet de réaménagement de ce carrefour a été étudié avec les services de Grenoble Alpes Métropole comprenant :

- une reprise du tracé du chemin Hébert, afin de le faire déboucher de manière orthogonale sur le chemin de la Carronnerie,
- la modification de la traversée piétonne du chemin de la Carronnerie et une reprise du trottoir en rive Sud de l'avenue des Maquis du Grésivaudan,
- le réaménagement du débouché du chemin de la Carronnerie sur l'avenue des Maquis du Grésivaudan
- la création d'espaces de pleine terre et la plantation d'arbres.

Le coût total est estimé à ce stade à : 110 000 € HT

2- la réalisation d'équipements de la ville de LA TRONCHE

2.1 Participation à la construction de l'école maternelle chemin Jules Rey

Afin de répondre à l'augmentation du nombre d'élèves liée aux projets de construction, Mme BLIN rappelle que la commune va engager la construction d'une nouvelle école maternelle de 4 classes, chemin Jules Rey accueillant 120 enfants, en lieu et place de l'ancienne école « brise des Neiges », afin de délester le groupe scolaire « Le Coteau »

Les travaux sont estimés à 5 200 000 € HT.

La commune souhaite impacter 20% du coût total de l'équipement aux nouvelles constructions attendues sur la commune, soit 1 040 000 €. Le coût de l'équipement par élève, ramené à la part à financer par les constructions nouvelles, est de 8 666 €.

Les études de prospective scolaire conduites par l'Agence d'Urbanisme de la Région Grenoble Alpes (AURG) sur la commune estiment à 0,2 le nombre d'enfant moyen accueilli. Le calcul de participation du constructeur est ainsi évalué sur la base d'un coût moyen de 1 733 €/logement.

Le calcul de participation des constructeurs a été évalué sur la base d'un coût moyen de 1 733 € HT par logement, correspondant pour 35 logements à une participation du constructeur de : 35 x 1733, soit : 60 655 € HT (non assujetti à TVA).

2.2 Reprise de l'éclairage public du carrefour Chemin Hébert / Chemin de la Carronnerie / Avenue des Maquis du Grésivaudan et verdissement

Ces travaux réalisés par la ville en accompagnement du réaménagement et de la sécurisation du carrefour sont estimés à : 10 000 € HT.

Participation du constructeur au programme des équipements publics prévus :

Conformément au projet de convention, le constructeur SCCV La Muse ou toute autre société se substituant à celui-ci, s'engage à verser à la Métropole la participation du coût des espaces et équipements publics nécessaires aux besoins des futurs usagers de ce projet, pour un montant total de 96 655 € (non assujetti à la TVA), tel que détaillé ci-dessous :

PROGRAMME DES EQUIPEMENTS PUBLICS A REALISER	Coût d'opération estimé (études et travaux)	Part à la charge de l'opération de la SCCV La Muse dans le cadre de la convention de PUP	
Equipements publics relevant de la compétence de Grenoble-Alpes Métropole			
Travaux de sécurisation du carrefour Chemin Hébert / chemin de la Carronnerie / avenue des Maquis du Grésivaudan	110 000 €	33 000 €	30.00%
TOTAL EQUIPEMENTS PUBLICS METROPOLITAINS	110 000 €	33 000 €	30.00%
Equipements publics relevant de la compétence de la Ville de La Tronche			
Création d'une nouvelle école maternelle	5 200 000 €	60 655 €	1.07%
Carrefour Chemin Hébert / chemin de la Carronnerie / avenue des Maquis du Grésivaudan - éclairage public	10 000 €	3 000 €	30.00%
TOTAL EQUIPEMENTS PUBLICS COMMUNAUX	5 210 000 €	63 655 €	1.12%
TOTAL €	5 320 000 €	96 655 €	1.72%

Le dossier a été présenté à la commission d'urbanisme du 15 mai 2024.

Vu le code de l'Urbanisme et notamment ses articles L 332-11-3 et L 332 -11-4, relatifs à la mise en place d'un Projet Urbain partenarial,

Vu le projet de convention partenarial établi pour le projet de la SCCV La Muse, annexé à la présente délibération,

Le Conseil municipal après avoir entendu cet exposé, décide à la majorité (6 voix contre : Pascal Le Marois, Thierry Vermorel, Françoise Jannone, Gilles Novarina ; Jean Broise, 2 abstentions : Jacques Dupuis, Edouard Ytournel)

- d'approuver le projet de convention de Projet Urbain Partenarial entre Grenoble Alpes Métropole, la Ville de La Tronche et la SCCV La Muse ou de toute autre personne morale qui se substituerait à cette dernière, annexé à la présente délibération,
- d'autoriser M. le Maire à signer la présente convention.

M. le Maire est mandaté pour entreprendre toute démarche nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé les membres présents.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations

Le maire

Bertrand Spindler



Envoyé en préfecture le 31/05/2024

Reçu en préfecture le 31/05/2024

Publié le

ID : 038-213805161-20240531-DEL27_24-DE



délibération

conseil municipal

240527 DEL27

27 mai 2024

**Service culture,
animations et
vie associative**

Pages :

Pièce jointe :

**Télétransmis
en préfecture le :**

N°AR de la préfecture :
038-213805161-

L'an deux mil vingt-quatre, **le 27 mai**, le conseil municipal de la commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bertrand Spindler, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Date de convocation du conseil municipal : Le 17 mai 2024

Présents :

Majorité : Bertrand Spindler, Philippe Auger, Benoît Callens, Marie-Claude Blin, Rémy Brazier, Alain Crépeau, Bernard Dupré, Pascale Galliard, Jean-Luc Petitclerc, Anne-Lise Pouyet, Samira Zaghrir, Isabelle Miroglio, Elizabeth Debeunne, Nicolas Retour, Rémy Dendievel, Josette Munoz, Marine Legendre, Pierre Despres (jusqu'à DEL24), Elisabeth Wolf

Soit 19 personnes

Indépendant : Gilles Novarina

Soit 1 personne

Oppositions

Liste *Un nouveau visage pour La Tronche* : Mme et MM., Isabelle Broise (à partir de DEL22), Jacques Dupuy, Jean-François Redon, Edouard Ytournel

Liste *Unis pour La Tronche* : Mmes et M., Pascale Le Marois, Françoise Jannone, Thierry Vermorel

Soit 7 personnes

Excusé(e)s : Laurence Kahn (pouvoir donné à Bertrand Spindler), , Pierre Despres (à partir de DEL25, pouvoir donné à Jean Luc Petitclerc)

Absente : Françoise Raffin ; Isabelle Broise (DEL21)

Secrétaire de séance :

Mme Samira Zaghrir a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

**Tarification des spectacles programmés à la
Faïencerie**



Ville de La Tronche
74, Grande Rue
38700 La Tronche
04 76 63 77 00
www.latronche.fr

Rapporteur : Isabelle Miroglio

Invitée par Monsieur le maire, Madame Miroglio, adjointe déléguée à la culture, la vie associative et l'évènementiel, expose à l'assemblée :

Les tarifs pour les spectacles accueillis à la Faïencerie ont été adoptés par la délibération du 22 mai 2023.

La grille tarifaire de la Faïencerie avait été retravaillée en 2023 afin de répondre à deux objectifs principaux, à savoir :

- Favoriser une fidélisation des publics par l'encouragement à la prise de la carte Faïencerie via une augmentation modérée des tarifs plein, réalisée après étude des tarifs proposés dans les autres salles de l'agglomération,
- Développer l'accès aux spectacles pour le jeune public et la jeunesse avec le maintien d'une tarification accessible, intégrer les familles nombreuses ainsi que les services civiques dans les tarifs réduits proposés.

Pour rappel, la carte individuelle Faïencerie, nominative et valable pour toute la saison est déclinée en deux tarifs :

- La carte « Faïencerie » permet à toute personne de bénéficier du tarif « Carte Faïencerie » dès le premier spectacle acheté et tout au long de l'année.
- La carte « Faïencerie Coup d'pouce » permet aux bénéficiaires de tarifs réduits, (soit les étudiants de moins de 26 ans, demandeurs d'emploi, bénéficiaires des minima sociaux, personnel communal, familles nombreuses, services civiques, professionnels culturels) d'accéder au tarif réduit dès le premier spectacle acheté et tout au long de l'année.

Sur la saison 2023-24, un travail de développement des actions culturelles auprès de partenaires locaux a été mené : il est donc ici proposé de préciser les modalités d'accueil des ateliers et actions d'éducation artistique pour la saison 2024-25.

Pour rappel, la tarification des spectacles :

Séances tout public**Tarifs des cartes**

Carte Faïencerie : 8 €

Carte Faïencerie Coup d'pouce : 1 €

Catégories de tarifs

plein	toute personne
groupe	groupe à partir de 10 personnes, CSE, cartes Cezam et Savatou
réduit	étudiants de moins de 26 ans, demandeurs d'emploi, bénéficiaires des minima sociaux, personnel communal, familles nombreuses, services civiques, professionnels culturels
jeune	moins de 18 ans
carte Faïencerie	toute personne titulaire de la Carte Faïencerie
carte Faïencerie Coup d'pouce	toute personne titulaire de la Carte Faïencerie Coup d'pouce (=éligible au tarif réduit)

Tarifs des spectacles « tout public »

spectacles	catégorie	1	2	3
	type	découverte	familial	grand public
tarifs	plein	13 €	16 €	23 €
	groupe	10 €	13 €	20 €
	réduit	8 €	10 €	14 €
	jeune	8 €	8 €	8 €
	carte Faïencerie	8 €	11 €	15 €
	carte Faïencerie Coup d pouce	8 €	8 €	8 €

Tarifs des spectacles « jeunes publics »

Tarif de 6 € par enfant (valable pour les moins de 12 ans) et 8 € par personne (au-delà de 12 ans).

Les billets achetés sont ni échangeables, ni remboursables.

Tarifs séances scolaires

- Pour les établissements du 1^{er} degré et de la petite enfance :
5 € par enfant et accompagnateur supplémentaire
- Pour les établissements du 2nd degré :
8 € par enfant et accompagnateur supplémentaire

Une gratuité peut être proposée dans le cadre de :

- Spectacles gratuits,
- Enfant de moins d'un an,
- L'accueil des établissements scolaires : 1 exonération accompagnateur selon le taux d'encadrement légal des enfants,
- **Les actions culturelles proposées au sein des établissements scolaires Tronchois de 1^{er} degré, ainsi qu'au sein du centre de loisirs et l'espace Jeunes de la commune,**
- Invitations pour le personnel du service CAVA en charge de l'organisation des spectacles et de l'accueil public, pour les compagnies et producteurs, pour les directeurs de salles de spectacles, pour les partenaires institutionnels ou artistiques, pour la presse.

Tarifs ateliers dans le cadre des actions culturelles de médiation autour des spectacles :

- **5 € par personne pour les séances tout public,**
- **3 € par personne pour les ateliers se déroulant en partenariat avec les associations et structures sociales ou culturelles de la commune.**

Tarifs spécifiques : partenariats culturels

Dans le cadre de conventions de co-réalisation, de partenariat et de co-accueil entre la ville de La Tronche et d'autres structures (salles de spectacles, festivals, associations...) pour l'accueil de spectacles, la tarification pourrait être modifiée afin de tendre vers une harmonisation des tarifs entre partenaires.

Ces tarifs prendront effet à partir du 1er juin 2024.

En conséquence, par la présente délibération, je vous demande, Mesdames, Messieurs, d'autoriser le maire à mettre en place la nouvelle tarification pour les spectacles accueillis à la Faïencerie.

Vu l'avis de la commission culture, animations et vie associative du lundi 6 mai 2024,

Envoyé en préfecture le 31/05/2024

Reçu en préfecture le 31/05/2024

Publié le

ID : 038-213805161-20240531-DEL27_24-DE



Le Conseil municipal, après avoir entendu cet exposé, décide à l'unanimité :

- de voter la tarification pour les spectacles accueillis à la Faïencerie et les modalités d'accueil des actions culturelles dès la saison 2024-25.

Monsieur le maire est mandaté pour entreprendre toute démarche nécessaire pour la mise en œuvre de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé les membres présents.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations

Le maire

Bertrand Spindler



Envoyé en préfecture le 31/05/2024

Reçu en préfecture le 31/05/2024

Publié le

ID : 038-213805161-20240531-DEL28_24-DE



délibération

conseil municipal

240527 DEL28

27 mai 2024

**Service culture,
animations et
vie associative**

L'an deux mil vingt-quatre, **le 27 mai**, le conseil municipal de la commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bertrand Spindler, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Date de convocation du conseil municipal : Le 17 mai 2024

Pages :

Pièce jointe :

**Télétransmis
en préfecture le:**

Présents :

Majorité : Bertrand Spindler, Philippe Auger, Benoît Callens, Marie-Claude Blin, Rémy Brazier, Alain Crépeau, Bernard Dupré, Pascale Galliard, Jean-Luc Petitclerc, Anne-Lise Pouyet, Samira Zaghrir, Isabelle Miroglio, Elizabeth Debeunne, Nicolas Retour, Rémy Dendievel, Josette Munoz, Marine Legendre, Pierre Despres (jusqu'à DEL24), Elisabeth Wolf

Soit 19 personnes

Indépendant : Gilles Novarina

Soit 1 personne

Oppositions

Liste *Un nouveau visage pour La Tronche* : Mme et MM., Isabelle Broise (à partir de DEL22), Jacques Dupuy, Jean-François Redon, Edouard Ytournel

Liste *Unis pour La Tronche* : Mmes et M., Pascale Le Marois, Françoise Jannone, Thierry Vermorel

Soit 7 personnes

Excusé(e)s : Laurence Kahn (pouvoir donné à Bertrand Spindler), , Pierre Despres (à partir de DEL25, pouvoir donné à Jean Luc Petitclerc)

Absente : Françoise Raffin ; Isabelle Broise (DEL21)

Secrétaire de séance :

Mme Samira Zaghrir a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION SPACEJUNK POUR LE STREET ART FEST GRENOBLE-ALPES



Ville de La Tronche
74, Grande Rue
38700 La Tronche
04 76 63 77 00
www.latronche.fr

Rapporteur : Madame Isabelle MIROGLIO

Invitée par Monsieur le maire, Madame Miroglio, adjointe déléguée à la culture, la vie associative et l'évènementiel, expose à l'assemblée :

La commune accueille depuis plusieurs éditions le Street Art Fest, organisé par Spacejunk à l'échelle métropolitaine. Cette manifestation, à la renommée désormais internationale, a pour objectif la réalisation de fresques murales par des artistes d'envergure nationale et reconnus au niveau mondial. Les fresques constituent au fil des années un patrimoine urbain qui participe de l'identité de la métropole, invitant ses habitants à des balades urbaines artistiques.

La commune souhaite continuer à participer à l'accueil du Street Art Fest sur son territoire, pour continuer à construire un parcours d'art urbain accessible à toutes et à tous sur l'espace public.

Les objectifs sont à la fois de participer à une démarche culturelle métropolitaine déjà enclenchée avec succès, d'apporter une valorisation esthétique de la commune, et, dans le cadre du projet de mandat, de développer des projets artistiques dans l'espace public pour favoriser conjointement l'appropriation de leur environnement communal par les habitants et la rencontre avec les arts.

Il est proposé de renouveler le partenariat avec le Street Art Fest sur la base de celui voté en 2022, afin de réaliser une nouvelle fresque en 2024 sur la façade de la résidence Mont Rachais, côté Isère pour une meilleure visibilité. Cette fresque est co-portée et co-financée par Grenoble Habitat, et viendra en appui de la fin des travaux de réhabilitation.

Le Street Art Fest est seul décisionnaire du choix de l'artiste et garant de la qualité esthétique au titre de programmateur du festival. L'artiste français MAYE a été choisi pour réaliser la fresque 2024 sur la commune. Il a été proposé 3 options artistiques aux co-financeurs de cette fresque, sur lesquelles chacun des partenaires a pu apporter son avis.

Pour soutenir l'évènement, la commune s'engage au versement d'une subvention de fonctionnement de 5000€ à l'association Spacejunk, organisatrice du Festival. Ces crédits sont inscrits au BP 2024 sur le compte 65748.

En conséquence, par la présente délibération, je vous propose, Mesdames, Messieurs, d'autoriser le maire à signer la convention de partenariat avec l'association Spacejunk, organisatrice du Street Art Fest Grenoble-Alpes, pour la réalisation d'une fresque et d'accorder une subvention de 5000 € à l'association Spacejunk au titre de ce partenariat.

Le conseil municipal, après entendu cet exposé, après en avoir délibéré,

Considérant l'importance de promouvoir la culture sur notre commune,

Vu l'avis de la Commission Culture Animation Vie Associative du lundi 6 mai 2024,

Après avoir entendu le rapport de Madame Isabelle Miroglio, adjointe au maire, un amendement est proposé.

Amendement du groupe « Un nouveau visage pour La Tronche ») proposition de subvention de 2500€

L'amendement est rejeté à la majorité (1 abstention : Benoit Callens, 18 contre : Bertrand Spindler, Philippe Auger, Marie-Claude Blin, Rémy Brazier, Alain Crépeau, Bernard Dupré, Pascale Galliard, Jean-Luc Petitclerc, Anne-Lise Pouyet, Samira Zaghrir, Isabelle Miroglio, Elizabeth Debeunne, Nicolas Retour, Rémy Dendievel, Josette Munoz, Marine Legendre, Pierre Despres, Elisabeth Wolf).

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide à la majorité (7 voix contre : Pascale Marois, Thierry Vermorel, Edouard Ytournel, Jean-François Jacques Dupuy, Gille Novarina. Une abstention : Françoise Jannone)

- d'autoriser le maire à signer la convention de partenariat avec l'association Spacejunk, organisatrice du Street Art Fest Grenoble-Alpes,
- d'accorder une subvention de 5000 € à l'association Spacejunk au titre de ce partenariat.

Monsieur le maire est mandaté pour entreprendre toute mesure nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé les membres présents.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations

Le maire

Bertrand Spindler



Envoyé en préfecture le 31/05/2024

Reçu en préfecture le 31/05/2024

Publié le

ID : 038-213805161-20240531-DEL29_24-DE



délibération

conseil municipal

240527 DEL29

25 mars 2024

**Service culture,
animations et
vie associative**

Pages :

Pièce jointe :

**Télétransmis
en préfecture le:**

N°AR de la préfecture :
038-213805161-

L'an deux mil vingt-quatre, **le 27 mai**, le conseil municipal de la commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bertrand Spindler, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Date de convocation du conseil municipal : Le 17 mai 2024

Présents :

Majorité : Bertrand Spindler, Philippe Auger, Benoît Callens, Marie-Claude Blin, Rémy Brazier, Alain Crépeau, Bernard Dupré, Pascale Galliard, Jean-Luc Petitclerc, Anne-Lise Pouyet, Samira Zaghrir, Isabelle Miroglio, Elizabeth Debeunne, Nicolas Retour, Rémy Dendievel, Josette Munoz, Marine Legendre, Pierre Despres (jusqu'à DEL24), Elisabeth Wolf

Soit 19 personnes

Indépendant : Gilles Novarina

Soit 1 personne

Oppositions

Liste *Un nouveau visage pour La Tronche* : Mme et MM., Isabelle Broise (à partir de DEL22), Jacques Dupuy, Jean-François Redon, Edouard Ytournel

Liste *Unis pour La Tronche* : Mmes et M., Pascale Le Marois, Françoise Jannone, Thierry Vermorel

Soit 7 personnes

Excusé(e)s : Laurence Kahn (pouvoir donné à Bertrand Spindler), , Pierre Despres (à partir de DEL25, pouvoir donné à Jean Luc Petitclerc)

Absente : Françoise Raffin ; Isabelle Broise (DEL21)

Secrétaire de séance :

Mme Samira Zaghrir a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Renouvellement de la convention mise à disposition du mur d'escalade et gestion du matériel d'escalade



Ville de La Tronche
74, Grande Rue
38700 La Tronche
04 76 63 77 00
www.latronche.fr

Rapporteur : Isabelle Miroglio

Invitée par Monsieur le maire, Madame Miroglio, adjointe déléguée à la culture, la vie associative et l'évènementiel, expose à l'assemblée :

La ville de La Tronche a réalisé en 2017 un mur d'escalade dans l'enceinte du gymnase Doyen Gosse. Ce mur d'escalade a pour objectif de développer la pratique de l'escalade dans la commune pour les adhérents de l'Escalade Club de La Tronche, ainsi que par la mise à disposition aux établissements scolaires accueillants des enfants et jeunes de la commune.

La commune a compétence à gérer le gymnase et la structure du mur (contrôle de vérification réglementaire, mises à disposition, planification des activités), elle délègue par ailleurs à l'Escalade Club de La Tronche la gestion réglementaire et sportive de l'usage du mur ainsi que le suivi du matériel d'escalade nécessaire à la pratique.

La commune apporte également son soutien à l'Escalade Club de La Tronche via une subvention annuelle de fonctionnement (en 2024, 4000 €) comprenant l'entretien des voies du mur d'escalade - Gymnase Doyen Gosse, une participation à la tarification solidaire (en 2023, 1452,50 €) et prend en charge le renouvellement du matériel usagé pour assurer la pratique réglementaire.

Cette convention vise à définir les modalités d'utilisation du mur et du matériel d'escalade. Comme pour les autres associations utilisatrices de locaux communaux, une convention de mise à disposition annuelle précise par ailleurs les conditions d'usage de l'équipement.

En conséquence, par la présente délibération, je vous propose, Mesdames, Messieurs, d'autoriser le maire à signer la convention fixant les modalités de mise à disposition du mur d'escalade pour l'Escalade Club de La Tronche sur 2024-25.

Considérant l'importance de promouvoir la pratique sportive sur notre commune, particulièrement en direction de la jeunesse,

Vu l'avis de la commission culture, animations et vie associative du lundi 6 mai 2024,

Le Conseil municipal, après avoir entendu cet exposé, décide à l'unanimité :

- d'autoriser le maire à signer la convention fixant les modalités de mise à disposition du mur d'escalade pour l'Escalade Club de La Tronche sur 2024-25.

Monsieur le maire est mandaté pour entreprendre toute démarche nécessaire pour la mise en œuvre de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé les membres présents.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations

Le maire

Bertrand Spindler



Envoyé en préfecture le 31/05/2024

Reçu en préfecture le 31/05/2024

Publié le

ID : 038-213805161-20240531-DEL30_24-DE



délibération

conseil municipal

240527 DEL30

27 mai 2024

**Service éducation,
jeunesse et sports**

L'an deux mil vingt-quatre, **le 27 mai**, le conseil municipal de la commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bertrand Spindler, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Date de convocation du conseil municipal : Le 17 mai 2024

Pages :

Pièce jointe :

**Télétransmis
en préfecture le:**

N°AR de la préfecture :
038-213805161-

Présents :

Majorité : Bertrand Spindler, Philippe Auger, Benoît Callens, Marie-Claude Blin, Rémy Brazier, Alain Crépeau, Bernard Dupré, Pascale Galliard, Jean-Luc Petitclerc, Anne-Lise Pouyet, Samira Zaghrir, Isabelle Miroglio, Elizabeth Debeunne, Nicolas Retour, Rémy Dendievel, Josette Munoz, Marine Legendre, Pierre Despres (jusqu'à DEL24), Elisabeth Wolf

Soit 19 personnes

Indépendant : Gilles Novarina

Soit 1 personne

Oppositions

Liste *Un nouveau visage pour La Tronche* : Mme et MM., Isabelle Broise (à partir de DEL22), Jacques Dupuy, Jean-François Redon, Edouard Ytournel

Liste *Unis pour La Tronche* : Mmes et M., Pascale Le Marois, Françoise Jannone, Thierry Vermorel

Soit 7 personnes

Excusé(e)s : Laurence Kahn (pouvoir donné à Bertrand Spindler), , Pierre Despres (à partir de DEL25, pouvoir donné à Jean Luc Petitclerc)

Absente : Françoise Raffin ; Isabelle Broise (DEL21)

Secrétaire de séance :

Mme Samira Zaghrir a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Chèque sport culture – modification des modalités d'attribution et convention avec les associations adhérant au dispositif



Ville de La Tronche
74, Grande Rue
38700 La Tronche
04 76 63 77 00
www.latronche.fr



Rapporteur : Monsieur Benoit Callens

Vu l'avis de la Commission EEJS du 6 mai 2024,

Invité par Monsieur le Maire, Monsieur Callens, adjoint chargé des écoles, de l'enfance et de la jeunesse, expose à l'assemblée :

Créé par délibération du 21 avril 2009, et destiné à favoriser la pratique sportive pour les jeunes Tronchois, le « chèque sport » est devenu, par une délibération du 27 mai 2019, le « chèque sport culture », élargissant son champ d'intervention aux activités culturelles et de loisirs.

Distribué à l'ensemble des familles tronchoises pour leurs enfants de 6 à 15 ans, et d'un montant de 15€, ce chèque venait en déduction du montant payé pour l'adhésion à une association œuvrant dans les domaines du sport et de la culture, et ayant conventionné avec la ville.

Considérant que le montant de 15€ est peu significatif pour les familles les plus aisées, et parallèlement pas assez déterminant pour les familles les plus modestes, il est proposé d'en faire varier le montant en fonction des ressources des familles.

Ainsi, le chèque sport culture se déclinera, selon le quotient familial des familles, de la manière suivante :

- QF 0-450 : 35 €
- QF 451-750 : 30 €
- QF 751-1200 : 25 €
- QF 1200-1800 : 15 €
- QF > 1800 : pas de chèque

Considérant par ailleurs que les jeunes collégiens bénéficient pour leurs activités de loisirs des dispositifs proposés par le Département et la CAF, il est également proposé de modifier la tranche d'âge des bénéficiaires, qui seront désormais les enfants de 6 à 11 ans, âge de la scolarité élémentaire.

Il est proposé d'autoriser Monsieur le maire à modifier les modalités d'attribution du chèque sport culture, et à signer, avec les associations partenaires, la convention précisant les modalités de prise en charge financière par la ville.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

D'autoriser Monsieur le maire à modifier les modalités d'attribution du chèque sport culture, et à signer, avec les associations partenaires, la convention précisant les modalités de prise en charge financière par la ville.

Monsieur le maire est mandaté pour entreprendre toute mesure nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé les membres présents.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations

Le maire

Bertrand Spindler



Envoyé en préfecture le 03/06/2024

Reçu en préfecture le 03/06/2024

Publié le

ID : 038-213805161-20240531-DEL31_24-DE

Berger
Levrault

délibération

conseil municipal

240527 DEL31

27 mai 2024

**Service éducation,
jeunesse et sports**

Pages :

Pièce jointe :

**Télétransmis
en préfecture le:**

N°AR de la préfecture :
038-213805161-

L'an deux mil vingt-quatre, **le 27 mai**, le conseil municipal de la commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bertrand Spindler, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Date de convocation du conseil municipal : Le 17 mai 2024

Présents :

Majorité : Bertrand Spindler, Philippe Auger, Benoît Callens, Marie-Claude Blin, Rémy Brazier, Alain Crépeau, Bernard Dupré, Pascale Galliard, Jean-Luc Petitclerc, Anne-Lise Pouyet, Samira Zaghrir, Isabelle Miroglio, Elizabeth Debeunne, Nicolas Retour, Rémy Dendievel, Josette Munoz, Marine Legendre, Pierre Despres (jusqu'à DEL24), Elisabeth Wolf

Soit 19 personnes

Indépendant : Gilles Novarina

Soit 1 personne

Oppositions

Liste *Un nouveau visage pour La Tronche* : Mme et MM., Isabelle Broise (à partir de DEL22), Jacques Dupuy, Jean-François Redon, Edouard Ytournel

Liste *Unis pour La Tronche* : Mmes et M., Pascale Le Marois, Françoise Jannone, Thierry Vermorel

Soit 7 personnes

Excusé(e)s : Laurence Kahn (pouvoir donné à Bertrand Spindler), , Pierre Despres (à partir de DEL25, pouvoir donné à Jean Luc Petitclerc)

Absente : Françoise Raffin ; Isabelle Broise (DEL21)

Secrétaire de séance :

Mme Samira Zaghrir a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

**Convention de soutien financier des
associations Meylan ski et Escalade club La
Tronche (ECT) dans le cadre de la
tarification solidaire**



Ville de La Tronche
74, Grande Rue
38700 La Tronche
04 76 63 77 00
www.latronche.fr



Rapporteur : Monsieur Nicolas Retour

Vu l'avis de la Commission EEJS du 6 mai 2024,

Invité par Monsieur le Maire, Monsieur Retour, adjoint chargé du plan air énergie climat et des sports, expose à l'assemblée :

Afin de favoriser l'accessibilité des activités proposées, les associations Meylan ski et Escalade club La Tronche (ECT), appliquent un principe de tarification solidaire, adapté aux ressources des familles.

La ville soutient ces initiatives, en finançant, par une subvention, le différentiel entre le coût plein de l'adhésion et le tarif effectivement payé par les familles en fonction de leur quotient familial. Ce financement concerne les adhésions prises pour les adhérents mineurs résidant à La Tronche.

Il est proposé d'autoriser Monsieur le maire à signer la convention avec ces clubs, précisant les modalités de prise en charge financière par la ville.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

D'autoriser Monsieur le maire à signer cette convention avec les associations Meylan ski et Escalade club La Tronche.

Monsieur le maire est mandaté pour entreprendre toute mesure nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé les membres présents.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations

Le maire

Bertrand Spindler



Envoyé en préfecture le 31/05/2024

Reçu en préfecture le 31/05/2024

Publié le

ID : 038-213805161-20240531-DEL32_24-DE



délibération

conseil municipal

240527 DEL32

27 mai 2024

**Service éducation,
jeunesse et sports**

Pages :

Pièce jointe :

**Télétransmis
en préfecture le:**

N°AR de la préfecture :
038-213805161-

L'an deux mil vingt-quatre, **le 27 mai**, le conseil municipal de la commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bertrand Spindler, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Date de convocation du conseil municipal : Le 17 mai 2024

Présents :

Majorité : Bertrand Spindler, Philippe Auger, Benoît Callens, Marie-Claude Blin, Rémy Brazier, Alain Crépeau, Bernard Dupré, Pascale Galliard, Jean-Luc Petitclerc, Anne-Lise Pouyet, Samira Zaghrir, Isabelle Miroglio, Elizabeth Debeunne, Nicolas Retour, Rémy Dendievel, Josette Munoz, Marine Legendre, Pierre Despres (jusqu'à DEL24), Elisabeth Wolf

Soit 19 personnes

Indépendant : Gilles Novarina

Soit 1 personne

Oppositions

Liste *Un nouveau visage pour La Tronche* : Mme et MM., Isabelle Broise (à partir de DEL22), Jacques Dupuy, Jean-François Redon, Edouard Ytournel

Liste *Unis pour La Tronche* : Mmes et M., Pascale Le Marois, Françoise Jannone, Thierry Vermorel

Soit 7 personnes

Excusé(e)s : Laurence Kahn (pouvoir donné à Bertrand Spindler), , Pierre Despres (à partir de DEL25, pouvoir donné à Jean Luc Petitclerc)

Absente : Françoise Raffin ; Isabelle Broise (DEL21)

Secrétaire de séance :

Mme Samira Zaghrir a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Modification de la tarification des services éducation et jeunesse



Ville de La Tronche
74, Grande Rue
38700 La Tronche
04 76 63 77 00
www.latronche.fr

Rapporteur : Monsieur Benoit Callens

Vu l'avis de la Commission EEJS du 6 mai 2024,

Invité par Monsieur le Maire, Monsieur Callens, adjoint chargé des écoles, de l'enfance et de la jeunesse, expose à l'assemblée :

Les tarifs en cours ont été définis par délibération du 3 juillet 2023. Cette nouvelle délibération annule et remplace toutes les dispositions tarifaires de cette délibération.

Les nouveaux tarifs sont applicables à compter du 2 septembre 2024, à l'exception des repas qui seront livrés à la Villa Brise des neiges à destination des agents, et dont les tarifs seront applicables dès le 1^{er} juillet.

La présente révision des tarifs vise à adapter la tarification à l'évolution des coûts de service, en lien avec l'inflation et les évolutions en matière de rémunération des agents. L'évolution des tarifs suit ainsi le taux d'inflation 2023, qui s'est élevé à 4,9 points.

Tarifs de l'accueil périscolaire

Enfants tronchois

Maternelle - tarifs Tronchois

QF	Garderie matin 07h45/08h20	midi tarif normal	midi dispositif cantines à	PAI tarif normal	PAI dispositif cantines à	Récréative soir 16h30 /18h00	Coteau Bus tarif trajet
0-150	1,40 €	1,94 €	0,53 €	1,29 €	0,53 €	1,24 €	0,06 €
151-300	1,40 €	2,06 €	1,00 €	1,36 €	1,00 €	1,32 €	0,08 €
301-450	1,77 €	2,51 €	1,00 €	1,66 €	1,00 €	1,61 €	0,12 €
451-600	2,15 €	2,95 €	1,00 €	1,96 €	1,00 €	1,89 €	0,18 €
601-750	2,52 €	3,54 €	1,00 €	2,35 €	1,00 €	2,26 €	0,23 €
751-900	2,99 €	4,37 €	1,00 €	2,89 €	1,00 €	2,79 €	0,29 €
901-1200	3,36 €	5,32 €	3,37 €	3,51 €	1,00 €	3,37 €	0,35 €
1201-1500	3,74 €	6,30 €	5,23 €	4,17 €	1,00 €	3,98 €	0,41 €
1501-1800	4,02 €	7,18 €	7,18 €	4,76 €	4,76 €	4,52 €	0,44 €
1801-2100	4,30 €	8,09 €	8,09 €	5,36 €	5,36 €	5,07 €	0,48 €
2101-2400	4,67 €	9,02 €	9,02 €	5,97 €	5,97 €	5,62 €	0,51 €
2401-2700	4,67 €	9,97 €	9,97 €	6,59 €	6,59 €	6,19 €	0,54 €
2701-3000	4,67 €	10,44 €	10,44 €	6,90 €	6,90 €	6,45 €	0,56 €
3001-4000	4,67 €	10,92 €	10,92 €	7,22 €	7,22 €	6,72 €	0,58 €
plus de 4000	4,67 €	11,04 €	11,04 €	7,30 €	7,30 €	6,77 €	0,63 €

Envoyé en préfecture le 31/05/2024

Reçu en préfecture le 31/05/2024

Publié le



ID : 038-213805161-20240531-DEL32_24-DE

Elémentaire - tarifs Tronchois

QF	Garderie matin 07h45/08h20	midi tarif normal	midi dispositif cantines à	PAI tarif normal	PAI dispositif cantines à	Récréative soir 16h30 /18h00	Coteau Bus tarif trajet
0-150	1,40 €	1,79 €	0,53 €	1,14 €	0,53 €	1,14 €	0,06 €
151-300	1,40 €	1,91 €	1,00 €	1,21 €	1,00 €	1,21 €	0,08 €
301-450	1,77 €	2,33 €	1,00 €	1,48 €	1,00 €	1,48 €	0,12 €
451-600	2,15 €	2,74 €	1,00 €	1,75 €	1,00 €	1,75 €	0,18 €
601-750	2,52 €	3,29 €	1,00 €	2,09 €	1,00 €	2,08 €	0,23 €
751-900	2,99 €	4,05 €	1,00 €	2,57 €	1,00 €	2,56 €	0,29 €
901-1200	3,36 €	4,93 €	3,03 €	3,14 €	1,00 €	3,11 €	0,35 €
1201-1500	3,74 €	5,85 €	4,77 €	3,71 €	1,00 €	3,67 €	0,41 €
1501-1800	4,02 €	6,66 €	6,66 €	4,23 €	1,00 €	4,15 €	0,44 €
1801-2100	4,30 €	7,51 €	7,51 €	4,77 €	4,77 €	4,65 €	0,48 €
2101-2400	4,67 €	8,35 €	8,35 €	5,31 €	5,31 €	5,16 €	0,51 €
2401-2700	4,67 €	9,23 €	9,23 €	5,87 €	5,87 €	5,68 €	0,54 €
2701-3000	4,67 €	9,67 €	9,67 €	6,15 €	6,15 €	5,93 €	0,56 €
3001-4000	4,67 €	10,12 €	10,12 €	6,43 €	6,43 €	6,17 €	0,58 €
plus de 4000	4,67 €	10,23 €	10,23 €	6,50 €	6,50 €	6,22 €	0,63 €

Enfants extérieurs

Maternelle - tarifs extérieurs

QF	Garderie matin 07h45/08h20	midi tarif normal	midi dispositif cantines à 1€	PAI tarif normal	PAI dispositif cantines à 1€	Récréative soir 16h30 /18h00
0-150	1,57 €	2,17 €	0,53 €	1,45 €	0,53 €	1,39 €
151-300	1,57 €	2,30 €	1,00 €	1,52 €	1,00 €	1,48 €
301-450	1,99 €	2,81 €	1,00 €	1,86 €	1,00 €	1,80 €
451-600	2,41 €	3,30 €	1,00 €	2,20 €	1,00 €	2,12 €
601-750	2,82 €	3,97 €	1,00 €	2,63 €	1,00 €	2,53 €
751-900	3,35 €	4,89 €	4,89 €	3,23 €	1,00 €	3,12 €
901-1200	3,77 €	5,96 €	5,96 €	3,94 €	1,00 €	3,78 €
1201-1500	4,18 €	7,05 €	7,05 €	4,67 €	4,67 €	4,46 €
1501-1800	4,50 €	8,05 €	8,05 €	5,33 €	5,33 €	5,06 €
1801-2100	4,81 €	9,06 €	9,06 €	6,01 €	6,01 €	5,68 €
2101-2400	5,23 €	10,11 €	10,11 €	6,68 €	6,68 €	6,29 €
2401-2700	5,23 €	11,16 €	11,16 €	7,38 €	7,38 €	6,93 €
2701-3000	5,23 €	11,70 €	11,70 €	7,73 €	7,73 €	7,22 €
3001-4000	5,23 €	12,23 €	12,23 €	8,09 €	8,09 €	7,53 €
plus de 4000	5,23 €	12,36 €	12,36 €	8,17 €	8,17 €	7,58 €

Elémentaire - tarifs extérieurs

QF	Garderie matin 07h45/08h20	midi tarif normal	midi dispositif cantines à 1€	PAI tarif normal	PAI dispositif cantines à 1€	Récréative soir 16h30 /18h00
0-150	1,57 €	2,01 €	0,53 €	1,28 €	0,53 €	1,28 €
151-300	1,57 €	2,14 €	1,00 €	1,36 €	1,00 €	1,35 €
301-450	1,99 €	2,61 €	1,00 €	1,66 €	1,00 €	1,65 €
451-600	2,41 €	3,07 €	1,00 €	1,96 €	1,00 €	1,96 €
601-750	2,82 €	3,68 €	1,00 €	2,34 €	1,00 €	2,33 €
751-900	3,35 €	4,54 €	4,54 €	2,88 €	1,00 €	2,86 €
901-1200	3,77 €	5,53 €	5,53 €	3,52 €	1,00 €	3,48 €
1201-1500	4,18 €	6,55 €	6,55 €	4,16 €	1,00 €	4,11 €
1501-1800	4,50 €	7,46 €	7,46 €	4,74 €	4,74 €	4,65 €
1801-2100	4,81 €	8,41 €	8,41 €	5,34 €	5,34 €	5,21 €
2101-2400	5,23 €	9,36 €	9,36 €	5,94 €	5,94 €	5,78 €
2401-2700	5,23 €	10,34 €	10,34 €	6,57 €	6,57 €	6,36 €
2701-3000	5,23 €	10,83 €	10,83 €	6,89 €	6,89 €	6,64 €
3001-4000	5,23 €	11,33 €	11,33 €	7,20 €	7,20 €	6,91 €
plus de 3000	5,23 €	11,46 €	11,46 €	7,28 €	7,28 €	6,96 €



Foyers

Les tarifs applicables pour les foyers de jeunes correspondent à la deuxième tranche de quotient familial.

Repas adulte « portage »

Destiné aux adultes dans les écoles, agents municipaux ou enseignants, qui assument par leurs propres moyens la chauffe et l'organisation matérielle du repas (vaisselle, etc.). Prix facturé : **4,33 €**

Repas adulte Villa Brise des neiges

Destiné aux agents municipaux, qui bénéficient d'une livraison en contenants individuels à la Villa Brise des neiges, et qui assument par leurs propres moyens la chauffe et l'organisation matérielle du repas (vaisselle, etc.). Prix facturé : **5,12 €**

Repas SASSE

Le montant facturé aux enfants et personnels encadrants de la classe Sasse est de **5,00 €**

Pénalités :

- Retard pour la récupération des enfants après 18h : amende forfaitaire de 18 €
- Inscription hors délai ou défaut d'inscription pour la pause méridienne et les garderies périscolaires (majoration s'ajoutant au tarif normal) : 5 € par accueil périscolaire (garderie/récréative) / 10 € par pause méridienne

Tarifs des accueils de loisirs

Centre de loisirs

Centre de loisirs - tarifs Tronchois

QF	Journée	1/2 journée	Matin + Repas	Journée PAI	Matin + Midi PAI
0-150	4,54 €	2,69 €	4,08 €	4,26 €	3,83 €
151-300	5,73 €	3,40 €	5,16 €	5,38 €	4,84 €
301-450	7,87 €	4,66 €	7,08 €	7,38 €	6,64 €
451-600	9,93 €	5,89 €	8,94 €	9,32 €	8,39 €
601-750	12,98 €	7,69 €	11,68 €	12,17 €	10,96 €
751-900	16,08 €	9,53 €	14,47 €	15,09 €	13,57 €
901-1200	19,59 €	11,61 €	17,64 €	18,39 €	16,55 €
1201-1500	22,45 €	13,30 €	20,20 €	21,07 €	18,96 €
1501-1800	25,72 €	15,24 €	23,14 €	24,13 €	21,72 €
1801-2100	27,19 €	16,11 €	24,47 €	25,51 €	22,96 €
2101-2400	28,68 €	17,00 €	25,81 €	26,91 €	24,23 €
2401-2700	30,20 €	17,90 €	27,18 €	28,33 €	25,50 €
2701-3000	31,74 €	18,81 €	28,56 €	29,78 €	26,81 €
3001-4000	33,30 €	19,73 €	29,97 €	31,24 €	28,12 €
plus de 4000	33,59 €	19,91 €	30,23 €	31,52 €	28,37 €

Centre de loisirs - tarifs extérieurs

QF	Journée	1/2 journée	Matin + Repas	Journée PAI	Matin + Midi PAI
0-150	5,67 €	3,36 €	5,11 €	5,32 €	4,79 €
151-300	7,16 €	4,24 €	6,45 €	6,72 €	6,05 €
301-450	9,84 €	5,83 €	8,85 €	9,23 €	8,30 €
451-600	12,41 €	7,36 €	11,17 €	11,65 €	10,49 €
601-750	16,22 €	9,61 €	14,60 €	15,22 €	13,70 €
751-900	20,10 €	11,91 €	18,09 €	18,86 €	16,97 €
901-1200	24,49 €	14,51 €	22,04 €	22,99 €	20,69 €
1201-1500	28,06 €	16,63 €	25,25 €	26,33 €	23,70 €
1501-1800	32,15 €	19,05 €	28,93 €	30,16 €	27,15 €
1801-2100	33,99 €	20,14 €	30,59 €	31,89 €	28,70 €
2101-2400	35,85 €	21,25 €	32,27 €	33,64 €	30,28 €
2401-2700	37,75 €	22,37 €	33,97 €	35,42 €	31,88 €
2701-3000	39,67 €	23,51 €	35,71 €	37,22 €	33,51 €
plus de 3000	41,62 €	24,67 €	37,46 €	39,05 €	35,15 €
plus de 4000	41,99 €	24,88 €	37,79 €	39,40 €	35,46 €

Pénalités :

- Retard pour la récupération des enfants en retard : amende forfaitaire de 18 €

Espace jeunes

Carte Top club

Pour tous : 10 €

Avantages associés :

- Tronchois : - 15 entrées piscine gratuites
 - Accès gratuit aux tennis en juillet-août
 - Accès aux chantiers jeunes
- Extérieurs : - 8 entrées piscine
 - Accès gratuit aux tennis en juillet-août

Sorties

Tarif A cinéma, laser game, bowling, lac...

Tarif B activité + repas, manifestations sportives...

Tarif C accrobranche, manifestations sportives...

Tarif D ski, karting, sorties extérieures à la région...

Tarif E sorties exceptionnelles (spectacles, nuitées...)

Pour les activités et séjours supérieurs au tarif E, le tarif sera défini en fonction du projet.

Sorties Espace jeunes - tarifs Tronchois

QF	Tarif A	Tarif B	Tarif C	Tarif D	Tarif E
0	2,13 €	4,20 €	6,33 €	8,40 €	10,48 €
150	2,26 €	4,46 €	6,71 €	8,91 €	11,11 €
300	2,51 €	4,96 €	7,48 €	9,92 €	12,37 €
450	3,00 €	5,92 €	8,92 €	11,84 €	14,76 €
600	3,67 €	7,24 €	10,91 €	14,49 €	18,06 €
750	4,41 €	8,71 €	13,12 €	17,41 €	21,70 €
900	5,22 €	10,33 €	15,55 €	20,66 €	25,76 €
1200	6,05 €	11,94 €	18,00 €	23,89 €	29,78 €
1500	6,77 €	13,37 €	20,14 €	26,73 €	33,32 €
1800	7,45 €	14,69 €	22,14 €	29,39 €	36,64 €
2100	7,88 €	15,56 €	23,44 €	31,11 €	38,79 €
2400	8,33 €	16,43 €	24,76 €	32,87 €	40,97 €
2700	8,78 €	17,32 €	26,10 €	34,64 €	43,19 €
3001-4000	9,11 €	17,98 €	27,08 €	35,95 €	44,82 €
plus de 4000	9,19 €	18,13 €	27,32 €	36,27 €	45,21 €

Sorties Espace jeunes - tarifs extérieurs

QF	Tarif A	Tarif B	Tarif C	Tarif D	Tarif E
0-150	2,66 €	5,25 €	7,91 €	10,51 €	13,10 €
151-300	2,82 €	5,57 €	8,39 €	11,14 €	13,89 €
301-450	3,14 €	6,20 €	9,35 €	12,41 €	15,47 €
451-600	3,75 €	7,40 €	11,15 €	14,80 €	18,46 €
601-750	4,59 €	9,05 €	13,64 €	18,11 €	22,57 €
751-900	5,51 €	10,88 €	16,39 €	21,76 €	27,13 €
901-1200	6,53 €	12,91 €	19,44 €	25,82 €	32,20 €
1201-1500	7,56 €	14,93 €	22,49 €	29,86 €	37,23 €
1501-1800	8,47 €	16,71 €	25,18 €	33,41 €	41,65 €
1801-2100	9,31 €	18,37 €	27,67 €	36,74 €	45,80 €
2101-2400	9,85 €	19,45 €	29,30 €	38,89 €	48,49 €
2401-2700	10,41 €	20,54 €	30,95 €	41,08 €	51,22 €
2701-3000	10,97 €	21,65 €	32,62 €	43,31 €	53,99 €
3001-4000	11,38 €	22,47 €	33,85 €	44,94 €	56,02 €
plus de 4000	11,48 €	22,67 €	34,15 €	45,33 €	56,51 €

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide à la majorité (3 voix contre : Thierry Vermorel, Pascale Le Marois, Jean-François Redon. 3 abstentions : Gilles Novarina, Edouard Ytournel, Jacques Dupuy)

D'autoriser Monsieur le maire à adopter cette nouvelle tarification pour les services éducation et jeunesse.

Monsieur le maire est mandaté pour entreprendre toute mesure nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé les membres présents.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations

Le maire

Bertrand Spindler



Envoyé en préfecture le 31/05/2024

Reçu en préfecture le 31/05/2024

Publié le

ID : 038-213805161-20240531-DEL33_24-DE



délibération

conseil municipal

240527 DEL33

27 mai 2024

**Service éducation,
jeunesse et sports**

Pages :

Pièce jointe :

**Télétransmis
en préfecture le :**

N°AR de la préfecture :
038-213805161-

L'an deux mil vingt-quatre, **le 27 mai**, le conseil municipal de la commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bertrand Spindler, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Date de convocation du conseil municipal : Le 17 mai 2024

Présents :

Majorité : Bertrand Spindler, Philippe Auger, Benoît Callens, Marie-Claude Blin, Rémy Brazier, Alain Crépeau, Bernard Dupré, Pascale Galliard, Jean-Luc Petitclerc, Anne-Lise Pouyet, Samira Zaghrir, Isabelle Miroglio, Elizabeth Debeunne, Nicolas Retour, Rémy Dendievel, Josette Munoz, Marine Legendre, Pierre Despres (jusqu'à DEL24), Elisabeth Wolf

Soit 19 personnes

Indépendant : Gilles Novarina

Soit 1 personne

Oppositions

Liste *Un nouveau visage pour La Tronche* : Mme et MM., Isabelle Broise (à partir de DEL22), Jacques Dupuy, Jean-François Redon, Edouard Ytournel

Liste *Unis pour La Tronche* : Mmes et M., Pascale Le Marois, Françoise Jannone, Thierry Vermorel

Soit 7 personnes

Excusé(e)s : Laurence Kahn (pouvoir donné à Bertrand Spindler), , Pierre Despres (à partir de DEL25, pouvoir donné à Jean Luc Petitclerc)

Absente : Françoise Raffin ; Isabelle Broise (DEL21)

Secrétaire de séance :

Mme Samira Zaghrir a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Modification de la tarification de la piscine municipale Les Ondines.



Ville de La Tronche
74, Grande Rue
38700 La Tronche
04 76 63 77 00
www.latronche.fr

Rapporteur : Monsieur Nicolas Retour

Vu l'avis de la Commission EEJS du 6 mai 2024,

Invité par Monsieur le Maire, Monsieur Retour, adjoint chargé du plan air énergie climat et des sports, expose à l'assemblée :

Les tarifs en cours ont été définis par délibérations du 22 mai 2023.

Cette nouvelle délibération annule et remplace les dispositions tarifaires précédemment existantes concernant la piscine.

Les nouveaux tarifs sont applicables à compter du 14 juin 2024, date d'ouverture de la saison estivale.

Il est précisé que suite à la fermeture de l'équipement pour raisons techniques entre janvier et mars, les modalités d'ouverture de la piscine seront adaptées entre le 14 juin et le 5 juillet. Les mardis, jeudis et vendredis, la piscine n'ouvrira au public qu'à partir de 16h30, afin de permettre l'organisation de rattrapages de séances scolaires et associatives non réalisées durant la fermeture. De ce fait, durant cette période, le tarif « fin de journée » à 2,50 € s'appliquera dès 16h30 les mardis, jeudis, et vendredis.

L'application des tarifs réduits est faite en fonction de la présentation d'un justificatif datant de moins de 3 mois. A défaut de justificatif, le tarif adulte non tronchois est appliqué.

Les justificatifs acceptés pour l'application des différents tarifs réduits sont les suivants :

- Domicile :
 - facture d'électricité, d'eau, de gaz ou de téléphonie/Internet
 - avis d'imposition ou de non-imposition
 - titre de propriété ou quittance de loyer
 - attestation d'assurance habitation
- Enfant de 3 à 18 ans (année 2021 à 2006) : pièce d'identité
- Demandeur d'emploi : attestation Pôle Emploi / France Travail
- Allocataires RSA : attestation CAF de bénéficiaire RSA
- Étudiant : carte lycéen ou étudiant
- Personne en situation de handicap : document de la Maison Départementale des Personnes Handicapées
- MNS : carte professionnelle

Envoyé en préfecture le 31/05/2024

Reçu en préfecture le 31/05/2024

Publié le



ID : 038-213805161-20240531-DEL33_24-DE

GROUPES		
Les tarifs, donnés par heure de location, sont proratisés en fonction de la durée de location		
	Tarifs 2023	Tarifs 2024
Location bassin couvert 12,5 x 12,5 seul	84 €	84 €
Location bassin couvert 12,5 x 12,5 seul / groupes 9 personnes maximum	32 €	32 €
Location bassin couvert 12,5 x 12,5 seul / public scolaire	37 €	37 €
1 MNS en surveillance	29 €	29 €
1 MNS en animation	42 €	42 €
2 MNS : 1 en surveillance, 1 en enseignement	65 €	65 €
Enseignant supplémentaire	35 €	35 €
Location bassin couvert pour cours particuliers de natation (groupes de 5 maximum - forfait de 10h)	53 €	53 €

PUBLIC INDIVIDUEL				
	Tarifs 2023		Tarifs 2024	
PUBLIC TRONCHOIS				
Entrée individuelle adulte	4,00 €		4,00 €	
Entrée individuelle jeune 3-18 ans	2,00 €		2,00 €	
Entrée individuelle tarif réduit étudiant, demandeur d'emploi, handicapé, invalide	3,00 €		2,00 €	
Entrée individuelle enfant 0-3 ans, MNS, accompagnateur de personne à mobilité réduite (limité à une personne)	0,00 €		0,00 €	
Entrée individuelle fin de journée valable à partir de 17h30*	2,50 €		2,50 €	
Abonnement 15 entrées adulte	40,00 €	<i>soit à l'unité : 2,67 €</i>	40,00 €	<i>soit à l'unité : 2,67 €</i>
Abonnement 15 entrées jeune 3-18 ans	20,00 €	<i>soit à l'unité : 1,33 €</i>	20,00 €	<i>soit à l'unité : 1,33 €</i>
Abonnement 15 entrées - étudiant, demandeur d'emploi, bénéficiaire du RSA, handicapé, invalide - Tronchois non imposable sur justificatif CCAS	20,00 €	<i>soit à l'unité : 1,33 €</i>	20,00 €	<i>soit à l'unité : 1,33 €</i>
Bonnet de bain	/		2,00 €	
PUBLIC NON TRONCHOIS				
Entrée individuelle adulte	6,50 €		7,00 €	
Entrée individuelle jeune 3-18 ans	3,50 €		3,50 €	
Entrée individuelle tarif réduit étudiant, demandeur d'emploi de la Métro, handicapé, invalide	3,00 €		3,00 €	
Entrée individuelle enfant 0-3 ans, MNS, accompagnateur de personne à mobilité réduite (limité à une personne)	0,00 €		0,00 €	
Entrée individuelle fin de journée valable à partir de 17h30*	2,50 €		2,50 €	
Abonnement 8 entrées adulte	41,00 €	<i>soit à l'unité : 5,13 €</i>	41,00 €	<i>soit à l'unité : 5,13 €</i>
Abonnement 8 entrées jeune 3-18 ans	20,00 €	<i>soit à l'unité : 2,50 €</i>	20,00 €	<i>soit à l'unité : 2,50 €</i>
Abonnement 15 entrées étudiant, demandeur d'emploi de la Métro, bénéficiaire du RSA, handicapé, invalide	20,00 €	<i>soit à l'unité : 1,33 €</i>	20,00 €	<i>soit à l'unité : 1,33 €</i>
Bonnet de bain	/		2,00 €	

* Dans le cadre d'une ouverture partielle au public entre le 14 juin et le 5 juillet, du fait de l'organisation de rattrapage des créneaux scolaires non faits lors de la fermeture de la piscine de janvier à mars, le tarif fin de journée à 2,50 € s'appliquera dès 16h30 aux dates suivantes :

- vendredi 14 juin
- mardi 18 juin
- jeudi 20 juin
- vendredi 21 juin
- mardi 25 juin
- jeudi 27 juin
- vendredi 28 juin
- mardi 2 juillet
- jeudi 4 juillet
- vendredi 5 juillet



Par ailleurs, une carte d'abonnement de 15 places, d'une valeur nulle, est délivrée gracieusement aux agents communaux, qui peuvent l'utiliser de la même manière que les cartes d'abonnement pour les usagers, sa présentation permettant la délivrance d'autant d'entrées que souhaitées par passage en caisse.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

D'autoriser Monsieur le maire à adopter cette nouvelle tarification pour la piscine municipale Les Ondines.

Monsieur le maire est mandaté pour entreprendre toute mesure nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé les membres présents.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations

Le maire

Bertrand Spindler



Envoyé en préfecture le 31/05/2024

Reçu en préfecture le 31/05/2024

Publié le

ID : 038-213805161-20240531-DEL34_24-DE



délibération

conseil municipal

240527 DEL34

25 mars 2024

**Service éducation,
jeunesse et sports**

Pages :

Pièce jointe :

**Télétransmis
en préfecture le:**

N°AR de la préfecture :
038-213805161-

L'an deux mil vingt-quatre, **le 27 mai**, le conseil municipal de la commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bertrand Spindler, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Date de convocation du conseil municipal : Le 17 mai 2024

Présents :

Majorité : Bertrand Spindler, Philippe Auger, Benoît Callens, Marie-Claude Blin, Rémy Brazier, Alain Crépeau, Bernard Dupré, Pascale Galliard, Jean-Luc Petitclerc, Anne-Lise Pouyet, Samira Zaghrir, Isabelle Miroglio, Elizabeth Debeunne, Nicolas Retour, Rémy Dendievel, Josette Munoz, Marine Legendre, Pierre Despres (jusqu'à DEL24), Elisabeth Wolf

Soit 19 personnes

Indépendant : Gilles Novarina

Soit 1 personne

Oppositions

Liste *Un nouveau visage pour La Tronche* : Mme et MM., Isabelle Broise (à partir de DEL22), Jacques Dupuy, Jean-François Redon, Edouard Ytournel

Liste *Unis pour La Tronche* : Mmes et M., Pascale Le Marois, Françoise Jannone, Thierry Vermorel

Soit 7 personnes

Excusé(e)s : Laurence Kahn (pouvoir donné à Bertrand Spindler), , Pierre Despres (à partir de DEL25, pouvoir donné à Jean Luc Petitclerc)

Absente : Françoise Raffin ; Isabelle Broise (DEL21)

Secrétaire de séance :

Mme Samira Zaghrir a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

**Adoption des règlements intérieurs 2024-2025
de l'accueil périscolaire, du Coteau bus, du
centre de loisirs, et de l'Espace jeunes**



Ville de La Tronche
74, Grande Rue
38700 La Tronche
04 76 63 77 00
www.latronche.fr



Rapporteur : Monsieur Benoit Callens

Vu l'avis de la Commission EEJS du 6 mai 2024,

Invité par Monsieur le Maire, Monsieur Callens, adjoint chargé des écoles, de l'enfance, et de la jeunesse, expose à l'assemblée :

Les règlements intérieurs des accueils périscolaires et des centres de loisirs ont été modifiés par délibération du 3 juillet 2023.

Il est proposé de les actualiser en vue de la rentrée 2024.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

D'autoriser Monsieur le maire à adopter ces règlements intérieurs pour l'accueil périscolaire, le Coteau bus, le centre de loisirs, et l'Espace jeunes.

Monsieur le maire est mandaté pour entreprendre toute mesure nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé les membres présents.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations

Le maire

Bertrand Spindler



Envoyé en préfecture le 31/05/2024

Reçu en préfecture le 31/05/2024

Publié le

ID : 038-213805161-20240531-DEL35_24-DE



délibération

conseil municipal

240527 DEL35

27 mai 2024

**Service éducation,
jeunesse et sports**

L'an deux mil vingt-quatre, **le 27 mai**, le conseil municipal de la commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bertrand Spindler, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Date de convocation du conseil municipal : Le 17 mai 2024

Pages :

Présents :

Pièce jointe :

Majorité : Bertrand Spindler, Philippe Auger, Benoît Callens, Marie-Claude Blin, Rémy Brazier, Alain Crépeau, Bernard Dupré, Pascale Galliard, Jean-Luc Petitclerc, Anne-Lise Pouyet, Samira Zaghrir, Isabelle Miroglio, Elizabeth Debeunne, Nicolas Retour, Rémy Dendievel, Josette Munoz, Marine Legendre, Pierre Despres (jusqu'à DEL24), Elisabeth Wolf

**Télétransmis
en préfecture le:**

Soit 19 personnes

**N°AR de la préfecture :
038-213805161-**

Indépendant : Gilles Novarina

Soit 1 personne

Oppositions

Liste *Un nouveau visage pour La Tronche* : Mme et MM., Isabelle Broise (à partir de DEL22), Jacques Dupuy, Jean-François Redon, Edouard Ytournel

Liste *Unis pour La Tronche* : Mmes et M., Pascale Le Marois, Françoise Jannone, Thierry Vermorel

Soit 7 personnes

Excusé(e)s : Laurence Kahn (pouvoir donné à Bertrand Spindler), , Pierre Despres (à partir de DEL25, pouvoir donné à Jean Luc Petitclerc)

Absente : Françoise Raffin ; Isabelle Broise (DEL21)

Secrétaire de séance :

Mme Samira Zaghrir a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Subvention exceptionnelle à l'association Tennis club La Tronche



Ville de La Tronche
74, Grande Rue
38700 La Tronche
04 76 63 77 00
www.latronche.fr



Rapporteur : Monsieur Nicolas Retour

Vu l'avis de la Commission EEJS du 6 mai 2024,

Invité par Monsieur le Maire, Monsieur Retour, adjoint chargé du plan climat air énergie et des sports, expose à l'assemblée :

Le tennis club a développé un projet autour du padel, contribuant directement à la réalisation du nouveau terrain.

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser le versement d'une subvention de 5 600 € au Tennis club La Tronche afin de soutenir l'investissement du club dans ce domaine ; la somme sera prise sur l'attente d'attribution.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

D'autoriser Monsieur le maire à verser une subvention d'un montant de 5 600 €.

Monsieur le maire est mandaté pour entreprendre toute mesure nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé les membres présents.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations

Le maire

Bertrand Spindler



Envoyé en préfecture le 31/05/2024

Reçu en préfecture le 31/05/2024

Publié le

ID : 038-213805161-20240531-DEL36_24-DE



délibération

conseil municipal

240527 DEL36

27 mai 2024

**Service éducation,
jeunesse et sports**

Pages :

Pièce jointe :

**Télétransmis
en préfecture le:**

N°AR de la préfecture :
038-213805161-

L'an deux mil vingt-quatre, **le 27 mai**, le conseil municipal de la commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bertrand Spindler, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Date de convocation du conseil municipal : Le 17 mai 2024

Présents :

Majorité : Bertrand Spindler, Philippe Auger, Benoît Callens, Marie-Claude Blin, Rémy Brazier, Alain Crépeau, Bernard Dupré, Pascale Galliard, Jean-Luc Petitclerc, Anne-Lise Pouyet, Samira Zaghrir, Isabelle Miroglio, Elizabeth Debeunne, Nicolas Retour, Rémy Dendievel, Josette Munoz, Marine Legendre, Pierre Despres (jusqu'à DEL24), Elisabeth Wolf

Soit 19 personnes

Indépendant : Gilles Novarina

Soit 1 personne

Oppositions

Liste *Un nouveau visage pour La Tronche* : Mme et MM., Isabelle Broise (à partir de DEL22), Jacques Dupuy, Jean-François Redon, Edouard Ytournel

Liste *Unis pour La Tronche* : Mmes et M., Pascale Le Marois, Françoise Jannone, Thierry Vermorel

Soit 7 personnes

Excusé(e)s : Laurence Kahn (pouvoir donné à Bertrand Spindler), , Pierre Despres (à partir de DEL25, pouvoir donné à Jean Luc Petitclerc)

Absente : Françoise Raffin ; Isabelle Broise (DEL21)

Secrétaire de séance :

Mme Samira Zaghrir a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Espace jeunes : tarification séjour d'été



Rapporteur : Monsieur Benoit Callens

Envoyé en préfecture le 31/05/2024

Reçu en préfecture le 31/05/2024

Publié le



ID : 038-213805161-20240531-DEL36_24-DE

Vu l'avis de la Commission EEJS du 6 mai 2024,

Invité par Monsieur le Maire, Monsieur Callens, adjoint chargé des écoles, de l'enfance, et de la jeunesse, expose à l'assemblée :

L'Espace jeunes organise un séjour pour les 11/14 ans en camping au début du mois de juillet 2024. En cas de forte demande, un second séjour pourra être organisé dans l'été, pour lequel les tarifs s'appliqueront également.

La semaine sera rythmée entre découverte de la région, activités nautiques et sportives, visites culturelles et vie en collectivité.

Il est proposé de fixer, pour les séjours d'été, la tarification ci-dessous, par tranches de quotient familial, application faite d'une hausse de 4,9% par rapport aux tarifs 2023. De plus, conformément à l'évolution de la grille tarifaire des accueils enfance, jeunesse, décidée par délibération du Conseil municipal du 3 juillet 2023, une tranche de quotient familial « plus de 4000 » est ajoutée.

Tranche	QF	Tarif Tronchois	Tarif extérieurs (+25%)
1	0-150	58,96 €	73,70 €
2	151-300	62,89 €	78,62 €
3	301-450	70,76 €	88,45 €
4	451-600	82,55 €	103,19 €
5	601-750	94,34 €	117,93 €
6	751-900	110,07 €	137,58 €
7	901-1200	125,79 €	157,24 €
8	1201-1500	141,51 €	176,89 €
9	1501-1800	157,24 €	196,54 €
10	1801-2100	172,96 €	216,20 €
11	2101-2400	188,68 €	235,85 €
12	2401-2700	204,41 €	255,51 €
13	2701-3000	220,13 €	275,16 €
14	3001-4000	235,85 €	294,82 €
15	Plus de 4000	250,00 €	312,50 €

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

D'adopter les tarifs énoncés ci-dessus.

Monsieur le maire est mandaté pour entreprendre toute mesure nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé les membres présents.
Extrait certifié conforme au registre des délibérations

Le maire
Bertrand Spindler